

Délibération

Commission de la formation et de la vie universitaire | CFVU Séance plénière du lundi 15 septembre 2025

Délibération n°2025-053

[Approbation] Relevé de conclusions relatif à la séance CFVU du 30 juin 2025.

VU le code de l'éducation : VU les statuts de l'université d'Orléans ;

Considérant ce qui suit :

Il revient à la Commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver les relevés de conclusions de ses précédentes séances.

Le relevé de conclusion est en annexe de la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

Article 1 : La CFVU approuve adopte le relevé de conclusions relatif à la séance du 30 juin 2025

Article 2 : La présente délibération sera publiée sur son site internet et transmise sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	38

Quorum :	Atteint
Membres présents :	19
Membres représentés :	5
Total :	24

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	24
Blancs ou nuls :	0

24
0

La délibération est adoptée.

Fait à Orléans, le 02/10/2025

Le Président du Conseil Académique

Romain ABRAHAM